

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-cinquième session
Genève, 2 – 6 décembre 2019

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) a tenu sa cinquante-cinquième session du 2 au 6 décembre 2019. Étaient présents Mmes Maria Vicien-Milburn (présidente) et Tatiana Vasileva (vice-présidente), et MM. Gabor Amon, Mukesh Arya, Egbert Kaltenbach, Othman Sharif et Zhang Long.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

./.
./.
2. L'OCIS a adopté son ordre du jour, qui est reproduit à l'annexe I du présent rapport. Une liste des documents de session figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉCLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

4. L'OCIS a fait le bilan des mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées à sa cinquante-quatrième session.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DÉCOULANT DES SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI ET DU COMITÉ DE COORDINATION

5. La présidente a informé l'Organe de sa déclaration à l'Assemblée générale, qui figure dans le rapport annuel de l'OCIS (document WO/GA/51/2).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

6. Une réunion prévue avec le Directeur général n'a pas eu lieu en raison d'un conflit de calendrier.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE (Y COMPRIS LE PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR 2020)

7. L'OCIS a examiné, avec le directeur de la Division de la supervision interne (DSI), le rapport d'activité de la DSI pour le trimestre en cours. L'Organe a noté avec satisfaction les réalisations de la DSI, y compris les résultats de l'enquête sur le niveau de satisfaction des clients. L'OCIS a également pris note de deux rapports d'audit, de trois rapports sur la gestion et de deux rapports d'évaluation. Tous les rapports de supervision établis depuis la précédente réunion de l'OCIS et mis à la disposition du public sont publiés sur le site Web de l'OMPI.

Audits

8. L'OCIS a examiné, avec le directeur de la DSI et des membres de la direction, deux rapports : l'un portant sur l'audit de la gestion des services internes dans le Secteur administration et gestion, établi le 2 septembre 2019, et l'autre portant sur l'audit du projet de système de gestion des contenus de l'OMPI, publié le 3 septembre 2019.

9. En ce qui concerne l'audit de la gestion des services internes dans le Secteur administration et gestion, l'OCIS a noté avec satisfaction que divers services étaient fournis par neuf secteurs d'activité de l'OMPI. Pour ce qui est de la hiérarchisation des priorités, la direction a mis en place un processus global qui prévoit une plus grande coordination au stade de la planification des tâches. L'OCIS a indiqué qu'il serait utile d'avoir quelques références internes afin d'améliorer les services. Il a également suggéré que des indicateurs d'exécution plus précis soient mis au point dans le domaine de la gestion de services. L'OCIS a noté que l'une des deux recommandations, relative à l'élaboration d'une charte de service personnalisée et à la réalisation de l'étude visant à définir un cadre de gestion de services et un modèle de maturité/une feuille de route, était déjà en cours de mise en œuvre.

10. L'Organe a pris note avec satisfaction du rapport d'audit concernant le projet de système de gestion des contenus de l'Organisation. Il a noté que la gestion des contenus était plus avancée que la gestion des connaissances à l'OMPI. Il a également noté que la gestion des connaissances devait être améliorée du point de vue de la qualité. Les informations conservées n'étaient pas insignifiantes, et la qualité devait donc être évaluée régulièrement. Il était également important de trouver un outil de recherche puissant afin de renforcer l'efficacité. Le rapport contient trois recommandations, dont la mise en œuvre est déjà en cours.

Évaluations

11. L'Organe a examiné, avec la DSI et la direction, deux rapports : le Rapport d'évaluation et d'audit de la Politique de l'OMPI en matière d'égalité des sexes, publié le 29 août 2019, et l'Évaluation des partenariats de l'OMPI, publiée le 4 septembre 2019.

12. L'OCIS a noté que l'OMPI avait pris des initiatives pour encourager le personnel de diverses manières. Il a demandé quelles étaient les mesures prises par l'OMPI pour déclencher des changements de comportement à long terme et s'est intéressé à la question de savoir comment certains préjugés, notamment des préjugés bien ancrés, nuisaient au fonctionnement de l'Organisation. En particulier, l'OCIS a relevé dans le rapport que des inégalités subsistaient, malgré quelques améliorations mineures. Les mesures en place doivent être complétées par des initiatives visant à modifier les comportements et par des politiques allant dans ce sens, afin d'obtenir les effets escomptés en matière de réduction des disparités hommes-femmes. La parité hommes-femmes a été atteinte au grade de vice-directeur général et les disparités entre les hommes et les femmes ont été légèrement réduites au sein de la classe P-4, même si elles subsistent dans les autres classes. Le rapport contient un certain nombre de recommandations visant à appuyer efficacement la prise en considération des questions de parité dans les programmes et à renforcer la diversité et l'inclusion à l'OMPI.

13. En ce qui concerne le rapport sur les partenariats de l'OMPI, l'OCIS a pris note de la conclusion du rapport, qui donne des preuves manifestes de la valeur ajoutée des partenariats pour l'OMPI et ses partenaires, ainsi que des résultats obtenus par les partenaires, qu'un partenariat à lui seul n'aurait pu obtenir, en particulier dans les cas où les services fournis n'existaient pas auparavant. En outre, le rapport contient une recommandation générale. L'OCIS a suggéré que, pour les futures évaluations contenant des recommandations générales, le rapport devait également indiquer comment serait effectué le suivi de la mise en œuvre de

ces recommandations, en particulier lorsque différentes conclusions existent pour chacune des entités évaluées.

Enquêtes

14. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des enquêtes. Depuis sa dernière session, cinq nouvelles enquêtes ont été ouvertes et sept ont été classées; dans cinq d'entre elles, les allégations d'inconduite étaient fondées. Au 15 novembre 2019, six dossiers étaient en cours d'enquête, dont quatre au stade de l'évaluation préliminaire et deux en suspens. L'OCIS a noté que, sur les six dossiers en cours d'enquête, cinq avaient été enregistrés en 2019, et celui qui avait été enregistré en 2016 n'avait toujours pas été résolu.

15. L'OCIS s'est penché sur un certain nombre d'affaires en cours et a émis des avis.

Programme de travail annuel en matière de supervision pour 2020

16. L'OCIS a examiné, avec le directeur de la DSI, le programme de travail annuel proposé en matière de supervision pour 2020. Sur la base des discussions menées avec les États membres, le Directeur général et d'autres hauts responsables, ainsi que des résultats de l'évaluation des risques, la DSI prévoit de réaliser quatre audits, quatre évaluations, une évaluation consultative, un exercice combiné d'audit et d'évaluation et un examen combiné en matière d'audit et d'intégrité.

17. L'OCIS s'est félicité des initiatives prises par la DSI pour procéder à des examens combinés (audit/évaluation et audit/intégrité), ainsi que de la volonté de la DSI de renforcer ses activités d'audit permanentes et ses analyses de données. L'Organe a noté avec satisfaction qu'une évaluation externe de la qualité des deux fonctions de la DSI (audit interne et enquêtes) serait menée en 2020, et a dit souhaiter voir les mandats respectifs correspondant à ces fonctions.

18. L'OCIS a formulé un certain nombre de suggestions, que la DSI s'est engagée à intégrer dans la version finale du programme de travail annuel pour 2020. Dans l'ensemble, l'Organe s'est dit satisfait du programme prévu et a donc appuyé le programme de travail annuel proposé par la DSI.

19. Conformément à son mandat, l'OCIS s'est réuni en séance privée avec le directeur de la DSI. En outre, avant sa prochaine session en personne en avril 2020, l'Organe contribuera à l'évaluation du directeur de la DSI pour l'année 2019.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION

20. L'OCIS a pris note des 129 recommandations de supervision en suspens, dont 46 (soit 36%) ont un rang de priorité élevé.

21. L'OCIS a également noté qu'au cours de la période considérée, 29 recommandations avaient été clôturées et que le nombre de recommandations en retard était passé de 74 à 48. L'Organe s'est dit satisfait du suivi et des rapports de la DSI concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES

22. L'OCIS a examiné avec le vérificateur externe des comptes et des membres de la direction également présents les résultats de l'audit intermédiaire de 2019. Il s'est félicité de la poursuite des échanges fructueux avec le vérificateur externe des comptes.
23. L'Organe a noté avec satisfaction les progrès accomplis au cours de l'audit intermédiaire et a constaté que le vérificateur externe des comptes était bien préparé pour l'audit final. L'OCIS a également noté que le vérificateur externe des comptes avait commencé à travailler sur l'audit des résultats des Bureaux extérieurs, qui constituera une partie importante du rapport d'audit complet du vérificateur externe des comptes pour 2019.
24. Par ailleurs, conformément à son mandat, l'OCIS s'est réuni en séance privée avec le vérificateur externe des comptes.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉONTOLOGIE : PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR 2020

25. L'OCIS a examiné le projet d'ordre de service sur le Bureau de la déontologie de l'OMPI, qui a été une nouvelle fois modifié en réponse aux observations formulées par l'Organe en mars 2019. L'OCIS estime que l'actuel projet tient correctement compte de l'interaction entre le Bureau de la déontologie et l'OCIS.
26. L'Organe a examiné le programme de travail proposé par le Bureau de la déontologie pour 2020 et a estimé qu'il constituait une base de travail appropriée. L'OCIS a suggéré d'inclure les activités envisagées dans une section distincte intitulée "Mise en œuvre des politiques assignées au Bureau de la déontologie". Il a souligné la nécessité d'inclure, le cas échéant, des indicateurs relatifs à la charge de travail et au nombre de dossiers traités.
27. L'OCIS s'est dit préoccupé par l'efficacité de la protection des lanceurs d'alerte à l'OMPI. Il a relevé le cas de la cheffe du Bureau de la déontologie, qui a été informée en mai 2018 qu'elle se trouvait dans une situation de conflit d'intérêts. Du fait que la cheffe du Bureau de la déontologie n'a pas désigné de suppléant acceptable par le requérant, cette situation n'est toujours pas résolue. En conséquence, la décision finale concernant la plainte est en suspens depuis près de sept mois, suite à la clôture de l'enquête en avril 2019.
28. À sa cinquante-quatrième session en septembre 2019, l'Organe a recommandé que la cheffe du Bureau de la déontologie désigne, en tant que suppléant, une personne chargée de la déontologie dans une autre organisation du système des Nations Unies. La cheffe du Bureau de la déontologie a décidé de ne pas suivre cet avis au motif qu'elle "considère que le paragraphe 30 de l'ordre de service n° 33/2017 de l'OMPI prévoit que la personne à désigner comme suppléant pour agir à sa place doit être un fonctionnaire de l'OMPI (et non extérieur à l'OMPI)". L'OCIS est en désaccord avec cette position.
29. De l'avis de l'OCIS, les dispositions de la Politique de protection contre les représailles en raison du signalement d'une faute ou de la collaboration à des audits ou enquêtes dûment autorisés (ordre de service n° 33/2017) concernant les conflits d'intérêts doivent être renforcées afin de protéger l'intégrité de la procédure.
30. L'OCIS a noté que deux recommandations résultant de l'audit du dispositif de l'OMPI en matière d'éthique mené en 2017 n'ont pas été mises en œuvre.
31. Conformément à son mandat, l'OCIS, avant sa prochaine session en avril 2020, contribuera à l'évaluation de la cheffe du Bureau de la déontologie pour 2019.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT POUR 2020

32. L'OCIS a élu M. Mukesh Arya président et Mme Tatiana Vasileva vice-présidente pour l'année 2020.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTO-ÉVALUATION DE L'OCIS

33. Conformément à son mandat, l'OCIS a mené une auto-évaluation de ses travaux depuis juillet 2018. Il a conclu qu'il s'acquittait efficacement de son mandat. Néanmoins, compte tenu de son expérience, l'OCIS a fait part de la nécessité d'une séance d'information plus approfondie pour les nouveaux membres.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

34. Conformément à son mandat, une séance d'information a été organisée avec les États membres. L'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations qui se sont déroulées au cours de la présente session et a répondu aux questions posées par les délégués présents.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Rapports de l'OMPI concernant les placements

35. L'Administration a présenté à l'Organe le rapport sur le rendement des placements et le rapport de suivi des placements pour septembre et octobre 2019; ces documents ont été préparés respectivement par les conseillers en matière de placements et le dépositaire. Les rapports de novembre 2019 n'étaient pas encore disponibles.

36. L'OCIS a examiné les documents reçus et confirme qu'il ressort des informations fournies qu'au cours de la période considérée, et en se fondant sur l'indice de référence du marché des placements, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI ont atteint les résultats escomptés et ont été gérés conformément à la stratégie énoncée. L'Organe a également pris acte du fait que le dépositaire n'a fait état d'aucune atteinte, qu'elle soit active ou passive, ni n'a justifié aucune exception.

Quatrième réunion des comités de contrôle du système des Nations Unies

37. L'OCIS a désigné M. Mukesh Arya comme représentant pour participer à la réunion des 10 et 11 décembre 2019 à New York.

Prochaine session

38. La prochaine session de l'OCIS se tiendra du lundi 20 au vendredi 24 avril 2020. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration concernant les conflits d'intérêts

- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Initiation des nouveaux membres de l'OCIS
- 5) Supervision interne
- 6) Vérification externe des comptes : mise à jour concernant les audits financiers et les audits des résultats
- 7) Rapport financier : projets d'états financiers de 2019
- 8) Point sur la gestion des risques et les contrôles internes
- 9) Déontologie : programme de travail final du Bureau de la déontologie pour 2020
- 10) Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
- 11) Questions diverses

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/55/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 22 JANVIER 2020

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-cinquième session
Genève, 2 – 6 décembre 2019

ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration concernant les conflits d'intérêts
3. Questions découlant de la session précédente
4. Questions découlant des sessions de l'Assemblée générale de l'OMPI et du Comité de coordination
5. Réunion avec le Directeur général
6. Supervision interne (y compris le programme de travail proposé pour 2020)
7. Suivi des recommandations relatives à la supervision
8. Vérification externe des comptes
9. Déontologie : programme de travail proposé pour 2020
10. Élection du président et du vice-président pour 2020

11. Auto-évaluation de l'OCIS
12. Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
13. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/55/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 22 JANVIER 2020

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-cinquième session
Genève, 2 – 6 décembre 2019

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents

POINT 2 : DÉCLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Pas de document

POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

Pas de document

POINT 4 : QUESTIONS DÉCOULANT DES SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI ET DU COMITÉ DE COORDINATION

Pas de document

POINT 5 : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pas de document

POINT 6 : SUPERVISION INTERNE (Y COMPRIS LE PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR 2020)

Division de la supervision interne :

- [04] Rapport d'activité de la DSI – 25 novembre 2019 (Référence : IOD-IAOC-2019/04)

- [05] Division de la supervision interne (DSI) – Programme de travail annuel en matière de supervision pour 2020 (Référence : IOD/WP/2020/1 – 25 novembre 2019)
- [06] Liste de contrôle des communications requises entre la DSI et l'OCIS – 25 novembre 2019
- [07] Rapport à l'intention de la direction concernant le système de services à la clientèle – 27 juin 2019 (Référence : IOD-INV-2019-03)
- [08] Rapport à l'intention de la direction concernant les risques liés aux transactions commerciales avec d'anciens employés – 19 septembre 2019 (Référence: IOD-INV-2018-28)
- [09] Rapport à l'intention de la direction concernant l'entrée des véhicules à l'OMPI, 31 octobre 2019 (Référence : IOD-INV-2018-23)

Audit :

- [10] Rapport d'audit : Gestion des services internes dans le Secteur administration et gestion – 2 septembre 2019 (Référence : IA 2019-01)
- [11] Rapport d'audit : Audit du projet de système de gestion des contenus de l'OMPI – 3 septembre 2019 (Référence : IA 2019-02)

Évaluation

- [12] Rapport d'évaluation et d'audit de la Politique de l'OMPI en matière d'égalité des sexes – 29 août 2019 (Référence : EVAL 2019-02)
- [13] Rapport d'évaluation : Évaluation des partenariats de l'OMPI – 4 septembre 2019 (Référence : EVAL 2018-04)

Enquêtes :

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION

- [14] Recommandations en suspens relatives à la supervision – 25 novembre 2019

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES

- [15] Conclusions de l'audit intermédiaire pour 2019 – décembre 2019
Rapport de planification de l'audit sur la vérification des états financiers de 2019 – novembre 2019

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉONTOLOGIE : PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR 2020

- [16] Programme de travail proposé pour le Bureau de la déontologie pour 2020
- [17] Projet d'ordre de service révisé n° xx/2019 – soumis le 31 octobre 2019

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT POUR 2020

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTO-ÉVALUATION DE L'OCIS

- [18] Questionnaire d'auto-évaluation de l'OCIS – septembre 2019

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES REPRÉSENTANTS DES états membres

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

- [19] Rapport de la cinquante-quatrième session (WO/IAOC/54/2)

- [20] Programme de travail évolutif de l'OCIS, de la cinquante-sixième à la cinquante-neuvième session
- [21] "Examen des comités d'audit et de contrôle du système des Nations Unies", octobre 2019 (JIU/REP/2019/6)
- [22] Ordre de service n° 35/2019 – Bureau du médiateur, 18 novembre 2019

Rapports sur les placements

- [23] Crédit Suisse – Rapports sur le suivi des placements pour septembre et octobre 2019
- [24] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour septembre et octobre 2019

[Fin de l'annexe II et du document]